



# Compte rendu CAPUD

## > LA CAPUD S'EST RÉUNIE ce jeudi 8 novembre.

A l'ordre du jour : les promotions PE, les stages de formation continue et les maintiens de note

Pour sa première présidence de la CAPUD, M. Denis BOULLIER, IA-DSDEN, a tenu à rappeler que les représentants des personnels étaient là pour représenter tous les personnels, sans distinction.

### AVANCEMENT PE

Concernant les promotions et le fait que de nombreux collègues issus du CRPE (Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles) se retrouvent bloqués par les collègues instituteurs intégrés, le SE-UNSA demande un vote sur le vœu figurant dans la déclaration préalable (cf. ci-contre).

Résultat du vote :

POUR : 9 voix (5 SE-UNSA + 4 SNUipp)

ABSTENTION : 11 (10 Administration + 1 SNUDI-FO).

Concernant la demande du SE-UNSA de procéder à une actualisation automatique de la note pour les personnels n'ayant jamais été inspectés et dont l'ancienneté (AGS) est élevée (échelon 7), l'administration leur affectent une note temporaire (telle que prévu au barème) qui ne peut pas être actualisée, l'IA ne peut y accéder.

Le SE-UNSA demande que l'administration prenne les dispositions pour que cet état de fait ne se reproduise plus.

M. SANNIER s'engage à recenser ces situations afin que les IEN procèdent à leur régularisation.

Pour éviter de se retrouver dans cette situation de non inspection prolongée, le SE-UNSA conseille aux collègues de se manifester auprès de leur IEN.

### FORMATION CONTINUE

Seuls 12 stages sont ouverts à candidature sur l'ensemble du plan de formation continue, ce qui représenterait moins de 40% de l'offre de formation. Certains stages n'ayant pas reçu suffisamment de candidatures donneront lieu à une relance :

- stage 4514 : Enseigner et évaluer les langages au cycle 1 ;
- Stage 4534 : Différencier sa pratique pour un meilleur accompagnement des élèves non lecteurs dans les classes spécialisées ;
- Stage 4536 : Développer un programme d'éducation à la santé ;
- Stage 4537 : Mettre en œuvre des attitudes et des démarches.

Certains stages ouverts à candidature et à remplacement PE2 sont, de fait, inaccessibles par inscription informatique, à certains collègues : brigades, ZIL, ASH...

Néanmoins, il reste possible de déposer sa candidature par voie papier à l'Inspection Académique.

### MAINTIEN ET BAISSÉ DE NOTE

Comme chaque année, l'Administration a communiqué l'état des maintiens et des baisses de note des collègues du département.

10 maintiens et 2 baisses contre 19 maintiens et 1 baisse l'année précédente ;

2 premières notes inférieures à 10

Le protocole sur l'inspection, mis en place en 2002, à la demande du SE-UNSA, permet d'apporter un suivi pédagogique à ces personnels en difficulté. Pour rappel, le protocole recommande aux IEN de ne pas proposer de note si le collègue se trouve en difficulté et de contractualiser une aide par le biais des Conseillers Pédagogiques.

### ATTENTION !

**Rectificatif** : Le barème du dernier promu au 6ème échelon grand choix est de 34.003 et non de 34.502 comme indiqué dans le tableau page 2.

Vos élus du personnel

Ph. Decagny, G. Roussel, O. Tschanz,  
S. Fouré, F. Vilbert, I. Wailly,  
F. Dordain, G. Bec, P. Bermond

### DECLARATION DU SE-UNSA A la CAPUD du 8 NOVEMBRE 2007

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis plusieurs années, le SE-UNSA alerte l'administration sur le problème des collègues professeurs des écoles de classe normale au 8<sup>ème</sup> échelon.

En effet, à partir de celui-ci, les collègues issus du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles, (CRPE), sont en concurrence avec les collègues anciens instituteurs intégrés dans le corps des Professeurs des Ecoles. Ces derniers, bénéficiant d'une ancienneté et d'une note plus importantes, sont promus au détriment des collègues issus du CRPE qui, sans aucun doute, n'accéderont à l'échelon supérieur qu'à l'ancienneté.

Le SE-UNSA renouvelle sa demande de modification des règles d'avancement des professeurs des écoles et soumet le vœu suivant au vote des membres de la CAPUD : "La CAPUD réunie le 8 novembre 2007 demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des professeurs des écoles de classe normale afin que celui-ci se fasse, au moins à partir du 8<sup>ème</sup> échelon, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Grand Choix pour tous. Ce mode d'avancement permettrait de régler le problème de blocage du déroulement de carrière pour les professeurs des écoles issus du concours externe de recrutement des professeurs des écoles."

Par ailleurs, au cours du travail préparatoire de vérification des documents fournis par vos services, le SE-UNSA a remarqué qu'au moins un collègue ayant 10 années d'AGS et n'ayant jamais été inspecté, se voyait attribuer la note de 12, ce qui la pénalise par rapport aux collègues ayant une AGS semblable.

Le SE-UNSA demande que dans ces cas particuliers, les collègues puissent bénéficier de l'actualisation automatique de la note.

Concernant la formation continue, le SE-UNSA regrette que l'offre de formation pour les stages ouverts à candidature reste aussi faible qu'en 2006 avec seulement 12 stages, ce qui est disproportionné au regard du nombre de stages à public désigné.

